

Communiqué de presse

Berne-Liebefeld, le 6 avril 2021

Les premiers autotests sont disponibles gratuitement dans toutes les pharmacies

Dès le 7 avril, la population pourra obtenir des autotests à réaliser à domicile. Les autotests sont délivrés exclusivement par les pharmacies. La Confédération prend en charge un maximum de 5 autotests par mois et par personne. L'introduction rapide des autotests dans toute la Suisse dès leur autorisation a été permise grâce à une étroite collaboration entre fabricants, autorités, grossistes pharmaceutiques et pharmacies.

Dès le mercredi 7 avril 2021, les personnes asymptomatiques pourront se dépister à domicile au moyen d'autotests. Actuellement, seul l'autotest de Roche (Roche Sars-CoV-2 Rapid Antigen Test Nasal) remplit les critères d'autorisation et de validation de Swissmedic et de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). La remise des autotests est limitée et n'a lieu que par le biais du canal officinal. Dans toutes les pharmacies suisses, sur présentation de la carte d'assuré·e, chaque personne pourra se procurer gratuitement jusqu'à 5 autotests par mois. Il n'y a pas de limite d'âge.

Usage réservé aux personnes asymptomatiques

Les autotests sont destinés aux personnes ne présentant pas de symptômes du coronavirus qui souhaitent s'assurer qu'elles ne sont pas actuellement contagieuses, par exemple en vue d'une rencontre avec des personnes d'un autre ménage. Un résultat négatif ne représente toutefois qu'un instantané, valable durant 24 heures, qui n'offre pas une certitude absolue. Il ne se substitue en aucun cas au respect des distances et des règles d'hygiène et de conduite. En outre, un résultat négatif n'écourte aucunement la durée d'une éventuelle quarantaine. Les autotests ne sont pas indiqués pour les personnes qui présentent des symptômes ou qui souhaiteraient se dépister avant une visite auprès de personnes vulnérables ou dans des institutions de santé.

Comment fonctionnent les autotests?

Avec un écouvillon, on effectue un prélèvement indolore dans la partie avant du nez, puis on plonge l'échantillon dans un tube de liquide, dont on verse quelques gouttes sur une bandelette à l'aide d'une pipette. Le résultat du test est disponible après 15 minutes. Un résultat positif doit impérativement et immédiatement être confirmé par un test PCR dans un centre de dépistage, un cabinet médical ou une pharmacie. Il convient de se placer en isolement jusqu'à l'obtention du résultat du test PCR de confirmation.

Des autotests en suffisance

Selon les fabricants, la disponibilité du produit est assurée, mais demeure limitée. La population est priée d'adopter un comportement solidaire et de ne retirer des autotests qu'en cas de besoin. À un stade ultérieur, de nouveaux autotests pourraient être autorisés puis mis sur le marché à disposition de la population en tant que produit à la charge du client.

Contact

pharmaSuisse, Société Suisse des Pharmaciens Service de presse, Tél. +41 (0)31 978 58 27, Courriel: communication@pharmaSuisse.org

Plus d'information sur le dépistage: Office fédéral de la santé publique https://bit.ly/3mkhXJu Photos d'officine et visuel tests coronavirus disponibles librement sur: https://bit.ly/39M74Lp Brochure «Faits et chiffres» sur les 1800 pharmacies suisses: www.pharmaSuisse.org/faitsetchiffres